

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 28/04/2014

Date de la convocation:

16/04/2014

Date d'affichage:

17/04/2014

L' an 2014 et le 28 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 34

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROTH Marie-Louise à M. SITTER Pierrot

Secrétaire de séance :

Mme DUTEY Sylvie.

Réf : 093.2014

Vote : A l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

093.2014 : Création des instances de travail et désignation du président d'instance et de ses membres.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition de création d'instances de travail, rendant des avis sur des projets et actions, et portant les réflexions en matière de définition des politiques publiques et de développement local sur les thématiques pour lesquelles elles sont appelées à débattre et conduire leurs travaux,

Entendu l'exposé du président M. J-M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De créer les instances suivantes :**

Commission finances : sous l'autorité du président : l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 12/05/2014.
Reçu en préfecture le 12/05/2014
Affiché le 

Commission achats – marchés à procédure adaptées de plus de 25 000 € HT :

Le président Jean Marie HAAS,

Trois membres titulaires :

MM. Gérard NICASTRO, Dominique SCHNEIDER et Roger ISEL,

Trois membres suppléants :

Mmes Mireille CABIROL DE ST GEORGES, Evelyne LEDIG, M. Damien WEISS.

Etant précisé que le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent siéger également avec voix consultative,

- De demander au président de proposer lors d'un prochain conseil la création de commissions thématiques chargées de mener les réflexions et de rendre des avis sur la définition et la mise en œuvres des politiques publiques de développement local et de services sur le territoire, et de procéder à la désignation des membres.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

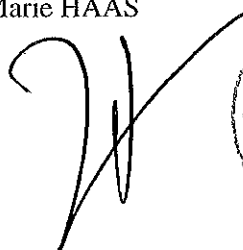
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 07/05/2014

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :